

Conditions générales action commerciale OMNIVIT Stress resist– 100% remboursé sous conditions

ARTICLE 1

La société anonyme Sanofi Belgium, ayant son siège social à 1831 Diegem, Airport Plaza - Montreal Building - Leonardo Da Vinci laan 19 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise une action commerciale intitulée « OMNIVIT stress resist – 100% remboursé sous conditions » (ci-après, « Action »). Celle-ci est considérée seule responsable pour cette Action.

ARTICLE 2

Cette Action se déroule en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg (le « Territoire »), du 1 septembre 2019 au 30 juin 2020 inclus. La participation à cette action est ouverte à toute personne physique, à titre personnel et individuel et domiciliée dans le Territoire à l'exclusion des personnes morales et personnes suivantes :

- Les membres du personnel de la Société Organisatrice et leur famille, y compris les concubins, vivant sous le même toit
- Les promoteurs commerciaux, les membres de leur personnel et leur famille
- Leurs conseils en publicité et promotion
- Les pharmaciens et leurs assistants

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander aux participants une attestation d'emploi ou tout autre document prouvant leur non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

ARTICLE 3

Pour participer à l'Action, si vous achetez une boîte de Omnivit Stress-Resist , votre achat sera remboursé sous certaines conditions et ce au prix maximum de 19.95 euros en Belgique et 19,40 euros au Grand-Duché de Luxembourg (TVA incluse) pour les boîtes de Omnivit Stress-Resist 30 comprimés.

La participation à l'Action se fait exclusivement et directement le site www.omnivitpromo.com à l'exclusion de tout autre type de participation et de tous subterfuges informatiques. Seront uniquement considérés comme valables les formulaires de participation ayant tous les champs obligatoires correctement remplis et comportant les justificatifs spécifiés dans le présent règlement. Toute adresse ou numéro de compte bancaire erroné(s) ou non-complet(s) seront considérés comme non-valables. Les informations incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, ainsi que tout agissement frauduleux pour la participation à cette Action, entraînent l'annulation de plein droit de la participation à l'Action.

ARTICLE 4

Pour bénéficier du remboursement, vous devez être majeur et compléter valablement au plus tard le 30 Juin 2020 le formulaire sur le site www.omnivitpromo.com (remplissez les champs demandés et téléchargez votre ticket de caisse entier). Offre limitée à un seul remboursement par compte bancaire et par adresse postale pour un achat effectué entre le 04/11/2019 et le 30/06/2020 inclus et dans la limite des 1000 premières demandes validées. Le remboursement sera effectué sur votre compte endéans les 5 semaines. Si plusieurs remboursements ou si le remboursement de plusieurs produits achetés simultanément venaient à être demandés pour un même compte bancaire ou une même adresse postale, le remboursement se ferait uniquement pour le produit le moins cher pour lequel la demande de remboursement serait effectuée.

La Société Organisatrice ne supportera aucune responsabilité pour toute erreur commise imputable au participant ainsi que pour toute erreur d'identification.

ARTICLE 5

En tant que responsable de traitement, la Société Organisatrice se conformera au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») et à toute autre loi belge applicable. Les données à caractère personnel des participants ne seront utilisées que dans le cadre de la présente Action intitulée OMNIVIT Stress-Resist – 100% remboursé sous conditions, et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les données collectées ne seront par ailleurs pas transmises à des tiers et ne seront conservées que pour assurer la mise en œuvre de l'Action.

Les participants s'engagent à fournir des données à caractère personnel correctes pour la bonne tenue de l'Action. Si le participant ne fournit pas les données demandées, il ne pourra pas y participer. Ces données sont traitées sur la base du consentement du participant.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Les participants ont également le droit de demander la limitation du traitement de leurs données à caractère personnel (sous certaines conditions prévues dans le RGPD) et de demander de recevoir les données à caractère personnel qu'ils ont fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et de les transmettre à un autre responsable de traitement (« droit à la portabilité des données »). Les participants ont également le droit de s'opposer à l'utilisation de leurs données, notamment à des fins commerciales ou de marketing. Les participants ont enfin le droit de retirer leur consentement à tout moment, sans que cela n'affecte la légalité du traitement effectué sur la base du consentement avant qu'il ait été retiré.

Le participant peut exercer ses droits en adressant une demande écrite au responsable du traitement du fichier à l'adresse

suivante : Sanofi Belgium Airport Plaza – Montreal Building – Leonardo Da Vinci laan 19 -1831 Diegem.

Pour toute plainte concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, les participants peuvent s'adresser à l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be), rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

ARTICLE 6

La Société Organisatrice de l'Action se réserve le droit de modifier l'Action, un point du règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévisibles et/ou indépendantes de sa volonté devaient le justifier. La Société Organisatrice s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter au mieux les inconvénients occasionnés.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie de l'Action s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation à l'Action. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas effectuer les remboursements aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément convenu que, excepté en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis ou conservés directement ou indirectement par lui. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité et/ou la force probante de ces éléments sous format ou support informatique ou électronique.

ARTICLE 7

Toute communication au sujet de cette Action et de l'application du présent règlement s'effectuera exclusivement sur le site internet www.omnivitpromo.com. Les communications émises hors délai et non-formulées par écrit ne seront pas traitées. La Société Organisatrice ne sera jamais responsable des éventuelles lacunes des systèmes informatiques et des défaillances du serveur.

ARTICLE 8

La seule participation à cette Action implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, lequel est disponible sur le site www.omnivitpromo.com.

Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

ARTICLE 9

Aucune contestation ne sera acceptée concernant le libellé du présent règlement.